

BIENVENUE. WELCOME.

Au District scolaire francophone Sud, nous croyons que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Ainsi, en travaillant en étroite collaboration avec l'école de votre quartier pour permettre à vos enfants d'apprendre et de grandir en français, c'est les rapprocher du succès!



**District scolaire
francophone Sud**

Apprendre. Grandir. Devenir.

D'ICI. D'AILLEURS. EN FRANÇAIS.

Nous accueillons dans les écoles du District scolaire francophone Sud des élèves de parents ayants-droits provenant d'un peu partout au Canada. De plus, nous sommes privilégiés d'offrir un environnement diversifié et ouvert sur le monde en accueillant des élèves provenant de nombreux pays du monde.

Qui peut fréquenter une école de langue française ?

L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés détermine qui a droit à l'éducation de langue française au Canada. Pour avoir le statut d'ayant-droit, un parent doit être citoyen canadien ou citoyenne canadienne, avoir appris le français comme première langue et le comprendre encore ou avoir fréquenté une école primaire en français au Canada ; ou encore avoir un enfant qui a reçu ou reçoit son éducation en français au Canada. L'article 23 accorde donc aux parents en milieu minoritaire une garantie constitutionnelle relative à la langue d'instruction de leurs enfants.

De plus, la Loi sur l'éducation du Nouveau-Brunswick stipule qu'un enfant ayant une compétence linguistique suffisante en français peut être admis à l'école de cette langue.

Enfin, si un enfant ne parle ni le français ou l'anglais, il est possible de l'inscrire à l'école francophone.

Est-ce possible de discuter avec les membres du personnel dans une autre langue que le français ?

Le français est la langue de communication privilégiée dans les échanges entre le personnel et les parents. Toutefois, le personnel est autorisé à faire preuve de souplesse lors des interactions interpersonnelles avec les parents qui ne parlent pas français. Il est important d'offrir un accueil chaleureux et un accompagnement efficace à tous les élèves et parents qui franchissent les portes des écoles de notre territoire. Nous voulons certainement établir une bonne communication pour toutes questions liées à l'apprentissage, au mieux-être et à la sécurité de votre enfant. Si un membre du personnel n'est pas à l'aise de communiquer dans une autre langue que le français, il lui est possible de demander l'aide d'une ou d'un collègue pour faciliter la communication.

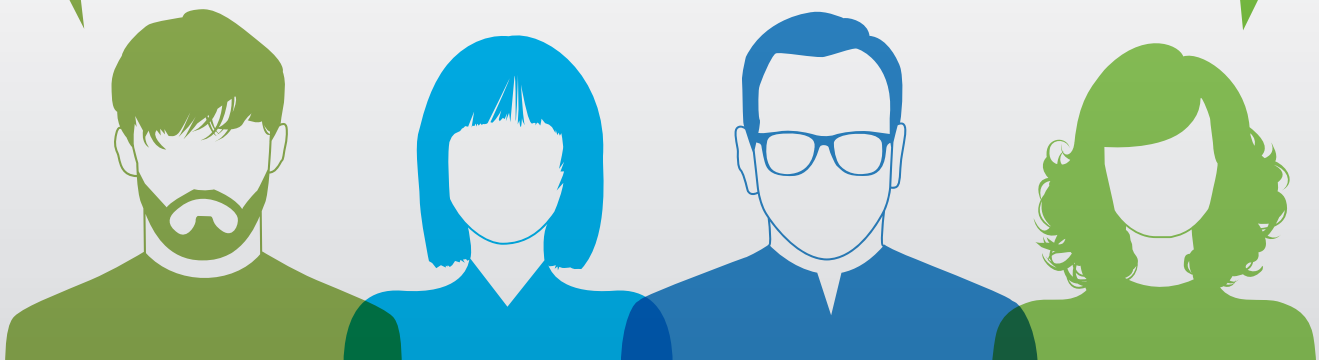
Qu'en est-il des communications écrites destinées aux parents ?

Toutes les opérations éducatives et administratives du District scolaire francophone Sud se déroulent en français. Ainsi, les communications écrites provenant du district scolaire ainsi que de ses écoles, sont rédigées en français.

Comment puis-je mieux préparer mon enfant à l'école de langue française ?

En choisissant l'école francophone et acadienne, vous posez un geste concret d'appui vers l'apprentissage de la langue française. Il existe bien des moyens de soutenir et d'appuyer votre enfant même avant la rentrée à la maternelle. Ainsi, nous vous encourageons de participer à des activités en français dans votre milieu. Les enfants apprennent mieux lorsque leur apprentissage est valorisé par les parents. Les enfants qui sont fiers de parler français vont mieux réussir dans l'ensemble des matières scolaires.

Nous vous invitons à discuter avec le personnel de l'école de vos enfants au sujet des services en français disponibles dans votre région et des différentes façons d'apprendre en contribuant à la communauté francophone de votre milieu.



WELCOME. BIENVENUE.

At the District scolaire francophone Sud, we believe parents are their child's first educators. As such, working closely with your neighbourhood school to enable learning and growth in French, brings your child closer to success!



**District scolaire
francophone Sud**

Apprendre. Grandir. Devenir.

FROM NEARBY. FROM AFAR. EN FRANÇAIS.

Schools within the District scolaire francophone Sud welcome students of Charter rights-holders from across Canada. We are privileged to provide a diverse environment with a window open to the world by including students from many countries around the world.

Who can attend a French school?

Section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms defines who is entitled to an education in French in Canada. To obtain the status of rights-holder under the Charter, a parent must be a Canadian citizen, have learned French as their first language and still have the capacity to understand it, or have attended a French language primary school in Canada; or have a child who has received or is receiving education in French in Canada. Therefore, Section 23 provides parents living in a minority setting with a constitutional guarantee of the right to their children's language of instruction.

In addition, the New-Brunswick Education Act states that a child with sufficient French language skills may be admitted to a school in that language.

Also, if a child speaks neither French nor English, he or she may be enrolled in a French school.

Is it possible to have discussions with staff in a language other than French?

French is the preferred language of communication between staff and parents. However, staff is allowed some flexibility in their interpersonal interactions with parents who do not speak French. It is important to provide a warm welcome and effective support to all students and parents who walk through the doors of the schools in our jurisdiction. We certainly wish to establish positive communication for all issues related to your child's learning, well-being and safety. If a staff member is uncomfortable communicating in a language other than French, they can ask for help from a colleague to facilitate communication.

What about written communications for parents?

All educational and administrative operations within the District scolaire francophone Sud are conducted in French. As such, written communications from the school district, and its schools, are drafted in French.

How can I best help my child prepare for French school?

By choosing a French and Acadian school, you are taking a concrete step in support of learning the French language. There are many ways to support and assist your child before he or she starts kindergarten. We encourage you to attend French activities organised in your area. Children learn better when their learning is valued by their parents. Children who are proud to speak French will be more successful in all school subjects.

We invite you to discuss with the staff at your child's school which French language services are available in your area and the various ways to learn by getting involved with the French community close to you.

